



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 048

Création des commissions thématiques

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_048-DE

Le conseil communautaire dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'organe délibérant (article L. 2121-22 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1).

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- DE CREER les commissions thématiques suivantes :

- STATUTS – GOUVERNANCE - PROJET DE TERRITOIRE
- FINANCES - RESSOURCES HUMAINES
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLES
- EAU – SPANC – POLITIQUE DE L'EAU
- DECHETS
- MOBILITES
- TRANSITIONS – ENERGIES - HABITAT
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NUMERIQUE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ECONOMIE DE PROXIMITE
- ACCUEIL - SANTE
- CULTURE – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE - TOURISME
- VOIRIE - BATIMENTS
- PLUI

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_048-DE